

Ce vaste monument a très souvent retenu l'attention des curieux, mais il n'a jamais fait l'objet d'une véritable étude archéologique.

On pourra consulter à son sujet, outre le *Voyage pittoresque*, de Taylor et Nodier (Picardie).

Abbé Barraud : Notice sur Saint-Martin-aux-Bois, 1853;

Abbé Martinval : Notice sur Saint-Martin-aux-Bois, 1866; (de Marsy) : Saint-Martin-aux-Bois, in : tome I, des excursions de la Soc. hist. de Compiègne, 1875;

Chanoine Morel : Saint-Martin-aux-Bois, in : Mém. Soc. hist. Clermont. II. 1907.

Enfin Maignelay : Son église d'une architecture un peu confuse de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècles, possède un rétable en bois sculpté et peint qui est certainement le plus beau et le mieux conservé des rétables flamands dont il reste encore des épaves dans plusieurs églises de notre région.

Le porche du château de Maignelay, de style italien, nous rappelle que Louis d'Halluin, qui l'a reconstruit ainsi que l'église, avait accompagné Charles VIII en Italie; son goût pour l'art de ce pays a certainement influencé l'architecte de ces deux constructions.

M. Muller remercie, au nom des excursionnistes, M. et Mme Blain de leur avoir procuré le plaisir d'une très intéressante visite, ainsi que M. Masson qui a mis à leur disposition un de ses autocars à des conditions très avantageuses.

**

M. MESTRE

Fouilles archéologiques de la Société Historique dans la Forêt de Compiègne

M. Mestre rappelle en tête de son rapport sa précédente communication sur l'inscription dont l'érudit président Poullétier avait jadis relevé le texte.

Au sujet de la grotte, du dolmen et autres monuments mégalithiques dont il signale l'existence sur le plateau du mont Berny, les conclusions sont réservées, mais c'est une étude qui est encore en cours.

Notre confrère peut cependant nous signaler déjà des détails intéressants avec des observations topographiques qui sont assez curieuses comme l'explication étymologique, par exemple, du vocable de Neuf Fontaines.

**

M. HEMERY

A propos des fouilles qu'il a entreprises pour rechercher les fours de potiers dans la forêt de Compiègne, M. Hémerly nous a présenté des cartes de la forêt sur lesquelles il a

marqué les nombreux emplacements de fabrication dont beaucoup ont été déjà explorés superficiellement.

Sur un carnet il note aussi soigneusement tous les renseignements qu'il peut réunir sur chacun de ces centres de fabrication. Malheureusement, la guerre, et la mobilisation de notre confrère ont interrompu ses travaux. Souhaitons qu'il puisse bientôt les reprendre.

✱

M. HARBULOT

La formation du domaine patrimonial en France

M. Harbulot nous a déjà entretenus de son histoire financière municipale. Après sa communication sur l'origine des octrois il nous a relaté l'histoire de l'aide financière apportée au pouvoir royal par les municipalités et aujourd'hui il nous a parlé de la formation du domaine patrimonial.

Sous le nom de domaine communal il groupe l'ensemble des avantages et des biens économiques, meubles et immeubles, possédés par les municipalités et dont le résultat ou le produit étaient utilisés au profit commun matériel et moral de leurs habitants.

La constitution de ce domaine a eu des origines multiples et diverses, mais celle dont elle a procédé le plus fréquemment a été l'acquisition au sens juridique du mot et sous ses différentes formes : achat, échange, donation qui s'établissaient par titres et s'appliquaient à toutes les natures de biens.

Quand ces titres étaient perdus on avait recours pour les remplacer à des enquêtes testimoniales pour attester la possession immémoriale et rendre incontestables pour l'avenir les droits dont on ne connaissait ni l'origine ni souvent aussi l'étendue.

Les autres modes de constitution furent la transaction, la prescription et enfin la concession par le pouvoir central.

Tous les exemples choisis pour illustrer ces considérations sont tirés des archives municipales d'un très grand nombre de villes de France mais M. Harbulot n'en retient pour nous que ceux tirés de son cartulaire de Compiègne qui sont déjà fort nombreux. C'est une esquisse de l'histoire financière de notre ville qu'il nous présente et qu'il conduit depuis l'origine de la commune jusqu'au xvi^e siècle. Continué plus loin cette histoire ne ferait que se répéter. La conclusion qui ressort de cette étude est que la liberté financière ne paraît pas avoir profité aux communes autant qu'elles pouvaient l'espérer. Elle ne les a pas en tout cas empêché de s'endetter, peut-être même a-t-elle contribué à avancer et à amplifier cet endettement car les hommes libres ont trouvé plus facilement des prêteurs que si elles avaient été maintenues en plus sévère tutelle.